



مركز بحوث الرقابيين الأفارقة

African Ombudsman Research Centre

Centre de Recherche des Ombudsman Africains

Centro de Investigaçao da Provedoria de Justica Africana

CENTRE DE RECHERCHE DES OMBUDSMAN AFRICAIN

RAPPORT DES ACTIVITES ET OPERATIONS

Novembre 2016 à novembre 2018

Respectueusement soumis

Arlene Brock, directrice

19 novembre 2018

INTRODUCTION

Ce rapport présente le contexte et les activités du Centre de Recherche des Ombudsman Africains (CROA) pour la période allant de novembre 2016 à novembre 2018 (de la dernière Assemblée générale de l'AOMA à la présente Assemblée générale).

STRUCTURE et MANDAT

L'Association des Ombudsman et Médiateurs Africains (AOMA; fondée en 2003) est une organisation composée de 40 Ombudsman nationaux répartis sur tout le continent. Les objectifs de l'AOMA sont les suivants: encourager la création des institutions d'Ombudsman en Afrique; fournir des informations, de la formation et du perfectionnement aux bureaux et au personnel de l'Ombudsman; promouvoir la bonne gouvernance; promouvoir l'indépendance et l'autonomie des bureaux d'Ombudsman; et favoriser l'affiliation et maintenir la liaison entre les bureaux d'Ombudsman et autres institutions et organisations concernées.

En 2011, l'AOMA a créé le CROA comme son bras de recherche et de formation par l'article 12 de la constitution de l'AOMA. Le Protecteur du Citoyen de l'Afrique du Sud (PPSA) s'est engagé à ressourcer des fonds, à lancer et à héberger le CROA à l'université au nom de l'AOMA. Le CROA a été enregistrée en 2011 en tant que société à but non lucratif en vertu de l'article 21 de la loi Sud-africaine sur les sociétés (Acte 71 de 2008). Le Département Sud-africain des Relations Internationales et de la Coopération (DIRCO) finance les programmes du CROA depuis sa création.

En 2011, dans le cadre d'un protocole d'entente conclu entre la PPSA et l'Université du KwaZulu-Natal (UKZN), le CROA est hébergé dans la Faculté de Droit Law du Campus Howard Collège de l'UKZN. Le choix de l'UKZN était fondé sur ses programmes de transformation et de recherche Africains, ainsi que sur son intérêt pour la création d'une relation avec AOMA. **Remarque:** l'UKZN été classée 83^e au rang dans le monde par le prestigieux Times Higher Education-QS World Université Rankings. Le programme LL.B. de l'UKZN programme était l'une des trois seules facultés de droit à avoir reçu une accréditation complète lors de l'examen de 2017 par le Conseil de l'enseignement supérieur en Afrique du Sud.

Suite à une réunion du Conseil d'administration du CROA en février 2015, un Protocole d'Accord révisé entre l'AOMA, par l'intermédiaire du PPSA, et l'UKZN, a transféré les opérations et la gestion quotidiennes de CROA du PPSA à l'UKZN. Celui-ci est devenu pleinement opérationnel en octobre 2015, lorsque le financement restant de DIRCO a été transféré au centre de coûts du CROA de l'UKZN. Ce changement a été jugé nécessaire pour donner au Centre une plus grande autonomie opérationnelle et une exécution plus efficace des programmes et des activités. Le MOU exige que l'UKZN gère le CROA conformément à l'article 76 (4) de la loi de 1999 sur la gestion des finances publiques. L'UKZN y parvient grâce à son système de comptabilité des centres de coûts fonctionnant comme un compte bancaire unique, mais bénéficiant d'un processus d'achat rigoureux.

La Constitution et le Protocole d'Accord de l'AOMA prévoient que le conseil de la CROA soie constituer du Protecteur du citoyen de l'Afrique du Sud (qui en est le président) et son Directeur Général; le Président et le Secrétaire Général de l'AOMA; le Vice-chancelier adjoint et un autre

représentant (qui est le doyen de la faculté de droit) pour l'UKZN. La Constitution de l'AOMA prévoit que le conseil d'administration de CROA peut coopter d'autres membres de l'AOMA.

Le mandat de CROA en vertu de la constitution de l'AOMA et du protocole d'entente est défini par l'approche **RICA**:

Recherche: produire et soutenir des recherches sur la pratique, les obligations, les problèmes et le développement d'Ombudsman en Afrique

Information: diffusion d'informations pertinentes à travers différentes plateformes

Capacités (renforcer les Capacités): développer le professionnalisme par la formation et la consultation en matière de médiation, de droits de l'homme et de bonne gouvernance; et meilleures pratiques

Plaidoyer: pour le concept d'Ombudsman, état de droit et bonne gouvernance en général.

Etant Financés par le Fonds de coopération pour la Renaissance africaine et la coopération internationale de DIRCO, les principaux objectifs stratégiques des activités de CROA sont les suivants: positionner la CROA comme un centre de recherche de premier plan pour les Ombudsman; développer CROA en un centre de recherche, de formation et de ressources professionnel et durable pour les Ombudsman; améliorer la capacité des bureaux de l'AOMA et des Ombudsman; et soutenir les activités de coordination de l'AOMA avec ses membres et ses partenaires mondiaux.

A. PROGRAMMES

1. RECHERCHE

a. Contexte

En Janvier 2014 CROA a publié une étude de 133 pages intitulé « Une analyse comparative des systèmes juridiques régissant les bureaux des Ombudsman en Afrique ». Cette recherche mis l'accent sur les questions juridiques que d'un échantillon de huit pays représentant six régions de l'AOMA et quatre langues (Tunisie, Côte d'Ivoire, Ethiopie, Burundi, Namibie, Maurice) plus le premier médiateur en Afrique (Tanzanie) et le plus récent (Mozambique).

Avant la sélection de ces pays, le CROA avait envoyé un questionnaire général aux 40 bureaux d'Ombudsman nationaux. Sur les 14 réponses, seules 9 ont été renvoyées dans les délais impartis. Il était clair que - en tant que méthodologie - la communication électronique n'est pas optimale. En conséquence, le CROA a mené la recherche par le biais d'entretiens en personne: des équipes de deux personnes se sont rendues dans chacun des huit pays pour rencontrer l'Ombudsman en personne, puis avec un groupe de discussion composé de cadres supérieurs.

Lors de sa réunion de septembre 2014, le conseil de CROA a décidé que la taille de l'échantillon était trop petite et que l'analyse juridique devrait être étendue à huit autres pays. En outre, le Comité

a décidé de mener une deuxième étude comparative de 16 pays concernant le renforcement des recommandations de l'Ombudsman. En raison du manque de personnel, le CROA n'a pas été en mesure d'aborder ces projets. Par conséquent, ce n'est que lors de la réunion des Ombudsman lors de l'Assemblée Générale de l'AOMA, en début novembre 2016, que CROA a pu entamer la recherche juridique étendue en interviewant cinq pays.

b. La collaboration actuelle de Recherche IIO / CROA

Deux semaines à peine après l'Assemblée Générale de l'AOMA 2016 à la Conférence quadriennale de l'Association Internationale des ombudsmans (IIO), Le CROA a évoqué la possibilité d'une collaboration pour la prochaine étude régionale de l'IIO - Afrique. Cela constituerait la quatrième d'une série de six études régionales mondiales produites par l'IIO (achevées: Europe 2011, Australie / Pacifique 2013 et Asie 2016). L'IIO a constaté que les études régionales globales à ce jour sont d'une aide précieuse pour aider les pays à: évaluer les compétences et les capacités; convaincre les gouvernements de normes appropriées, en particulier pour modifier la législation; et, améliorer les pratiques et l'efficacité.

En adaptant le Plan Stratégique du CROA afin de partager les dépenses avec l'IIO, il serait possible: a) d'étendre la recherche juridique et la recherche sur le renforcement à l'ensemble des 40 Ombudsman Nationaux (au lieu d'un échantillon de 16 pays seulement); et, en outre, (b) mener une étude approfondie sur toute une gamme de questions (pas seulement juridiques et de renforcement). Les responsabilités respectives pour cette collaboration sont:

CROA

- Mener des recherches sur ordinateur, des questionnaires et des entretiens (à un coût estimé à ce jour d'environ 38 000 €); et analyse statistique (gratuit à travers le bureau de recherche de l'UKZN)
- Appuiera des contributions pour traduire la publication finale en portugais et en arabe.

IIO

- Paie pour la rédaction et la publication (jusqu'à 47 000 €), et
- Traduction en français (jusqu'à 20 000 € supplémentaires).

Lors de sa réunion de septembre 2017, le conseil d'administration du CROA a décidé de demander à l'AOMA, lors de sa prochaine réunion du comité exécutif, de modifier son protocole d'accord existant avec l'IIO afin de spécifier la collaboration en matière de recherche.

Même avant la modification de son protocole d'entente avec AOMA, l'IIO avait permis au CROA d'utiliser le questionnaire de 11 pages qu'elle avait élaboré pour son étude sur l'Asie. Le CROA a ajouté quelques questions suivantes: (a) déterminer les besoins de formation actuels (évitant ainsi de mener un exercice d'évaluation des besoins coûteux pour mettre à jour l'évaluation des besoins de GIZ de 2011); et (b) en apprendre davantage sur les fonctions de type Ombudsman dans les traditions africaines (posant ainsi les bases d'un autre projet).

La méthodologie de recherche impliquait: (1) les pays remplissant le questionnaire de l'IIO suivi de (2) entretiens approfondis en personne (de 1h30 à 3 heures, selon l'exhaustivité des questionnaires), à la fois avec l'Ombudsman et au moins un haut responsable du service juridique ou des enquêtes. Les chercheurs du CROA étudient méthodiquement chaque questionnaire en s'efforçant de combler les lacunes et d'obtenir des clarifications et des exemples illustratifs spécifiques. Les personnes interrogées ont en partie effectué des recherches informatisées en apportant aux entretiens toute la documentation pertinente, y compris la législation, les rapports annuels récents, les décisions et les documents de sensibilisation. Cela s'est avéré plus efficace que d'essayer de rassembler des informations par voie électronique, car de nombreux bureaux ne disposent pas de sites Web actifs ou complets.

L'équipe de recherche comprend tous les membres du personnel du CROA (Directrice, chargée de projet de recherche post-Doc à temps partiel, Responsable des Communications et Responsable des Finances) et un chercheur externe (qui terminait son doctorat en droit). Il est à noter que le processus d'entretien préalable à l'étude comportait la présence de deux chercheurs dans chaque pays. Ce n'est pas financièrement viable. En conséquence, CROA a mis à profit les réunions de l'Ombudsman lors de formations et d'autres réunions afin de mener les recherches le soir, le déjeuner et même le matin du voyage de retour. Ainsi, le CROA a mené des recherches parallèlement aux formations régionales organisées en Côte d'Ivoire (février 2017), en Zambie (mars 2017), au Burundi (juillet 2017), au Malawi (2018) et à Djibouti (2018). Les chercheurs ont également effectué des visites approfondies dans les bureaux de l'Ombudsman pour l'Éthiopie (lors de la réunion du Conseil d'administration de janvier 2018 où des recherches ont été menées avec deux équipes du bureau d'accueil) et du bureau de l'Ombudsman pour le Malawi (lors de la formation de février 2018).

Au total, le CROA a réalisé 45 entretiens (un bureau a décliné et un questionnaire a été si bien rempli qu'un entretien n'était pas nécessaire). Parmi ceux-ci: 38 étaient des Ombudsman nationaux membres de l'AOMA; trois étaient des Ombudsman de secteur membres de l'AOMA; trois étaient des Ombudsman nationaux non membres de l'AOMA (Égypte, Maroc et Somalie); et l'un était un ombudsman du secteur non membre de l'AOMA (ombudsman des enfants de Maurice).

Merci à toute l'équipe de recherche, en particulier la responsable du projet de recherche, Dr. Annie Devenish, pour cette tâche herculéenne bien menée. Comme indiqué dans le bulletin d'information de septembre 2018, les Ombudsman dans tout le continent ont notés que le processus d'entrevue s'était révélé illuminant, éclairant et même d'une valeur inestimable.

Le CROA et l'IIO ont identifié le Dr Victor Ayeni comme le meilleur rédacteur possible pour cette étude. (Pour ses publications précédentes, l'IIO a choisi des experts connus dans le domaine plutôt qu'un processus de recrutement.) Le Dr. Ayeni est le spécialiste le plus réputé en matière d'Ombudsman en Afrique. En 2016, M. Ayeni a été nommé chercheur honoraire dans le cadre du programme sur la démocratie, la gouvernance et la prestation de services du Conseil de recherche en sciences humaines d'Afrique du Sud. Il a joué un rôle essentiel dans le développement de l'AOMA.

En consultation avec le Dr. Ayeni et l'IIO, le CROA a rédigé le mandat (**pièce jointe A**) et l'a transmise à l'IIO (responsable des dépenses restantes de la collaboration: engagement du rédacteur;

éditeur; traduction en français). L'IIO lui a envoyé un contrat basé sur le mandat. Le livre devrait être prêt pour un lancement léger en Afrique à la fin de l'année prochaine et pour un lancement officiel à la Conférence quadriennale de l'IIO en 2020.

Le Dr Ayeni a rendu visite au CROA en novembre 2018 et a discuté de la tâche avec le directeur et le Dr Devenish. Il leur a demandé de ne pas coder les données brutes dans le programme statistique pour les sciences sociales (SPSS) de l'UKZN avant d'avoir défini les entrées et corrélations spécifiques dont il a besoin en 2019 lors de la rédaction du livre.

c. Recherche à court terme

En plus de la collaboration complète de l'IIO, le CROA a également mené d'autres recherches sur:

- Les femmes Ombudsman actuellement en service en Afrique: courte biographie en images avec photos. Aucun éditeur n'a pu être trouvé pour cette collection de biographies. Cependant, ses recherches ont ensuite éclairé un article écrit par Dr. Annie Devenish et Adv. Brock qui sera imprimé en 2019. (Voir - Plaidoyer ci-dessous)
- Protection des droits des enfants par l'Ombudsman en Afrique (voir les présentations ci-dessous)
- Liberté d'information attribut à l'Ombudsman (voir Médias ci-dessous).

d. Recherche en cours

Comme indiqué dans son Rapport à l'AOMA 2016, le CROA compile:

- Une base de données de Jurisprudence regroupant les Décisions de Tribunaux du Continent et du Monde entier constituant une ressource Web permanente. Cela impliquera la collecte et l'analyse juridique des cas pertinents de l'Ombudsman (le CROA des données fournies par les Pays)
- Un condensé d'enquêtes sélectionnées du continent. (Cela nécessitera un prélèvement dans les rapports annuels des pays et la soumission du contenu par les pays.)

2. PARTAGE DE L'INFORMATION

a. Bulletin d'Information

Bulletin d'avril 2017: présentations et interview de l'Adv. Busisiwe Mkhwebane, comme nouveau Protecteur du Citoyen de l'Afrique du Sud, Mme Martha Mwangonde, ombudsman pour le Malawi, et M. Sirfi Ali, médiateur pour le Niger. Le bulletin d'information faisait rapport sur: la 5^e Assemblée Générale de l'AOMA (tenue à Durban, en novembre 2016); la réunion du conseil d'administration du CROA en juillet 2016; Conférence de septembre 2016 organisée par l'Ombudsman du Burundi sur «Le rôle de l'Ombudsman et des chefs religieux dans la prévention de l'identité et des conflits religieux»; Septembre 2016 formation d'une semaine de tout le personnel du Malawi; Conférence mondiale quadriennale de novembre 2016 de l'Institut international de l'ombudsman; et, février 2017, formation OPCAT en Côte d'Ivoire.

Bulletin d'avril 2018: hommage au juge Edmond Cowan, ancien ombudsman pour la Sierra Leone et membre du conseil d'administration fondateur de CROA. Entretiens et présentations de l'ombudsman du Burundi, du Botswana et du Rwanda. Le bulletin d'information a fait rapport sur: la réunion du conseil d'administration de CROA de février 2017; Mars 2017: formation à la planification stratégique et réunion consultative sur le plan stratégique d'AOMA en Zambie; Nomination du Dr Victor Ayeni au Conseil de recherche en sciences humaines en Afrique du Sud; et le prix de la paix de l'AOMA décerné par United Religion Initiative. Pour la première fois, des phrases utiles sont en arabe et en portugais, en plus de l'anglais et du français.

Bulletin de septembre 2018: a commémoré la Journée Nelson Mandela en reproduisant le discours du Président Mandela de 1996 à l'Atelier régional africain de l'IIO et en rendant compte de la réunion du Comité exécutif de l'AOMA au Burundi. Il présente le nouvel Ombudsman nommé en 2017-2018 pour les pays suivants: Angola, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Rwanda, Seychelles et Sierra Leone. La lettre d'information comprend également une interview complète de l'Ombudsman de Djibouti (qui a été nommé au Conseil de CROA en janvier), un adieu au président de l'AOMA / Ombudsman pour l'Éthiopie, et un hommage au défunt Ombuds adjoint du l'Ombudsman militaire sud-africain, Adv. Rendani Marivate.

b. Résumé des meilleures pratiques

En mars 2016, le CROA a publié les versions anglaise et française d'un résumé provisoire sur les meilleures pratiques, qui condensait les meilleures pratiques dérivées de la première tranche de l'étude sur l'analyse comparative des systèmes juridiques (de huit bureaux d'ombudsman). Conformément à une résolution du conseil d'administration du CROA de septembre 2017, le rapport sur les meilleures pratiques a ensuite été traduit en portugais et diffusé.

c. Website (www.aoma.ukzn.ac.za):

Le site Web AOMA / CROA est en cours de mise à jour, conformément aux exigences du projet de migration de sites Web de l'UKZN vers le système WordPress, un système de gestion de contenu gratuit et à source ouverte et de blogs. Cela implique de déplacer manuellement chaque page du site Web existant. Parmi les avantages du nouveau système, citons: la facilité de gestion du contenu et de la publication (sans avoir besoin de connaissances HTML ou FTP); économies de coûts; sécurité du réseau améliorée, recherche optimisée et capacité multilingue. *Statistiques au 21 novembre 2018: 82 visites, 118 pages, 140 hits.*

d. Médias Sociaux

Face Book et Twitter du CROA ont pour objectif de fournir des informations actualisées sur les membres de l'AOMA, la bonne gouvernance et les droits de l'homme, ainsi que de diriger les visiteurs vers le site Web. L'activité augmente régulièrement. Des liens sur le site Web concernant des sujets d'intérêt sont fréquemment envoyés par courrier électronique aux membres de l'AOMA, aux amis FB et à d'autres contacts afin de les guider vers le site Web. Par exemple, au cours de l'exercice considéré, CROA a envoyé des informations résumées sur le nouvel Ombudsman en Côte d'Ivoire, le rapport annuel des membres de l'AOMA et la suppression du bureau de l'Ombudsman au Tchad, indiquant que des informations complètes étaient disponibles sur le site

Web. Statistiques au 21 novembre 2018: *Facebook 698 amis, 178 nouveaux j'aime, 223 abonnés (augmentation substantielle par rapport à 164 en mars 2018); Twitter 795 tweets, 238 amateurs.*

e. Contacts

Le CROA a mis à jour les bases de données des contacts généraux, des bureaux d'Ombudsman actuels et des ancien Ombudsman. Une demande d'expression d'intérêt pour les formateurs a été distribuée. À ce jour, il y a 13 réponses et références.

3. RENFORCEMENT DES CAPACITES

a. Approche de la formation

Thèmes: A ce jour, les offres de formation CROA ont été modifiées par rapport aux thèmes identifiés dans l'évaluation des besoins de 2011 réalisée par la GIZ. Le plan stratégique vise une formation régionale par an dans chacune des six régions AOMA du continent. Dans les cas où une région identifie ou initie une formation sur d'autres thèmes que ceux de l'évaluation des besoins de la GIZ, le CROA suit et soutient les préférences de la région.

Le CROA a ajouté trois questions au questionnaire IIO susmentionnées afin de recueillir les commentaires des pays sur leurs besoins prioritaires en matière de formation (évitant ainsi un exercice coûteux et séparé d'évaluation des besoins). Les besoins identifiés par ordre de priorité sont les compétences de pratique de l'Ombudsman, les techniques d'enquête et le développement des compétences de médiation (**Annexe B**). Ce seront donc les thèmes par défaut en l'absence de thèmes alternatifs préférés ou initiés par les régions.

Coût: Depuis sa création, le CROA a pris en charge les frais de voyage et d'hébergement des participants à la formation, tant pour la formation générale que pour la formation régionale. La raison en est que l'Ombudsman a insisté dans le passé sur le fait qu'il n'avait guère de budgets suffisants pour les enquêtes et encore moins pour la formation. Il n'est pas inhabituel que les gouvernements (du monde entier) réduisent leurs budgets afin de couper les ailes du contrôle indépendant. Il est prouvé pédagogiquement qu'au moins deux personnes de chaque bureau doivent être formées. CROA encourage la formation des ombudsmans (qui seront motivés pour demander que la formation soit appliquée) et des cadres supérieurs (qui assureront la mise en œuvre et le partage au sein de leur bureau). Le CROA a alerté les pays sur le fait que leurs contributions futures aux coûts seront nécessaires pour soutenir les programmes de formation. Lors de sa réunion du Comité exécutif en juillet 2018 au Burundi, l'AOMA a déterminé que les pays devaient payer leurs propres frais de transport pour la formation.

Formateurs : lorsqu'une formation est demandée pour l'introduction à l'ombudsman et pour les compétences en matière d'enquête, le directeur les utilise (profite de l'occasion pour former l'agent des communications et le gestionnaire de projet de recherche à la coproduction de la formation de base). Pour une formation en arabe, en portugais et en français (par exemple pour la formation à la médiation au Burundi), le CROA fait appel à des formateurs de l'ombudsman hôte ou d'un autre Ombudsman dans son réseau étendu. Pour la formation à Djibouti, CROA a pu faire appel aux services gratuits d'un spécialiste du Secrétariat du Commonwealth.

Annulations / reports de formation: une formation régionale permet de réduire les frais de déplacement et offre aux hôtes la possibilité de mieux faire connaître leurs bureaux (réunions de courtoisie avec des représentants du gouvernement, médias et invitations de leaders d'opinion pour des manifestations d'ouverture ou autres). Quelquefois, les hôtes ou le CROA doivent annuler une formation planifiée:

- La formation qui devait avoir lieu à Madagascar en novembre 2017 dans la région de l'océan Indien a été annulée en raison de l'épidémie de peste. Il a été reporté à la mi-janvier 2018 pour l'Union des Comores (CROA avait préparé des présentations et de la documentation en français et en anglais) mais a été annulé inexplicablement par le gouvernement un jour avant son départ.
- La formation Est-africaine prévue pour octobre 2017 en Ouganda a été annulée en raison d'engagements imprévus de ce gouvernement pour le Sommet de l'Union Africaine de Janvier 2018.
- Le calendrier de formation des lusophones de mai 2017 au Cap-Vert a été reporté par le CROA en raison de l'incertitude concernant le financement - qui devait être étirée de manière à couvrir les dépenses du CROA jusqu'en décembre 2018.
- Un formateur de pointe basé sur la technologie et 20 ans de travail avec le projet de négociation de Harvard a été amené en Afrique du Sud en octobre 2018 par l'ambassade des États-Unis (sur recommandation du directeur) pour prendre la parole lors d'un événement 'Mandela 100' et conduire une formation à Johannesburg et avec l'UKZN. A l'origine, il était prévu que le CROA s'associe à sa présence à Durban pour proposer un atelier de formation des Ombudsman formateurs (TTT) et aux autres participants concernés pouvant s'acquitter des frais d'enregistrement commercial. Cependant, en raison de plusieurs autres réunions régionales des médiateurs, le conseil d'administration du CROA a décidé de ne pas offrir l'atelier TTT.

b. Formation offerte

Décembre 2016 : le Directeur et le Dr Devenish ont organisé un atelier sur « l'introduction au concept d'Ombudsman et aux techniques d'enquête de base » pour 20 membres du personnel de l'Ombudsman Militaire Sud-africain.

Février 2017: l'Ombudsman de la Côte d'Ivoire a lancé une formation sur le Protocole facultatif à la Convention contre la torture, organisée par l'Association pour la prévention de la torture basée à Genève et parrainée par l'Institut international de l'Ombudsman. Deux semaines avant la formation, le coordinateur de l'AOMA pour l'Afrique de l'Ouest a demandé l'aide de CROA car cinq personnes seulement s'étaient inscrites. CROA a considéré qu'il s'agissait de la formation dispensée dans la région Afrique de l'Ouest et a pu parrainer 15 participants de 15 pays. Au total, 18 pays (dont 11 représentés par l'Ombudsman) ont participé.

A la fin, les participants se sont engagés à agir dans quatre grandes catégories d'activités, notamment informer les gouvernements et d'autres personnes de la question, organiser des réunions, plaider en faveur de la ratification de la Convention contre la torture et du Protocole facultatif et travailler directement avec les victimes. Ce type d'engagement a poussé le CROA à faire pression pour que des engagements similaires soient pris lors de toutes les formations

ultérieures. Au lieu de simplement enregistrer le nombre de personnes ayant suivi la formation comme mesure de l'impact du CROA, il sera possible d'enregistrer la manière dont les pays ont effectivement appliqué la formation en tant que mesure plus informative du travail du CROA.

Mars 2017: Hébergée et très bien organisée par le Protecteur du Citoyen de la Zambie, le CROA a offert une formation en planification stratégique en conjonction avec une réunion consultative de l'AOMA sur son plan stratégique, une réunion de l'IIO-Afrique et une réunion de l'AOMA de la région Afrique du Sud. Le Dr. Victor Ayeni a animé une journée de formation sur le thème « Créer un processus d'ombudsman fondé sur une stratégie ». Il a utilisé des scénarios saisissants et des questions pénétrantes pour explorer les hypothèses de stratégie et de fonctionnement des organisations. Les 33 participants venus de 20 pays ont réfléchi aux principes, méthodes et processus pour élaborer et exécuter des stratégies.

Mai 2017: comme indiqué dans son rapport à l'Assemblée générale de l'AOMA 2016, CROA prévoyait de mettre à l'essai une formation sur site destinée aux cadres: « *En février 2017, CROA pilotera une série de visites d'étude d'un mois au bureau du CROA pour deux personnes (au même moment) de deux régions différentes. Cela favorisera l'apprentissage mutuel non seulement avec le CROA, mais également entre les régions. CROA soutiendra les vols et l'hébergement; les pays continueront à verser des salaires pour couvrir les autres dépenses des participants. La priorité sera donnée au personnel des membres en règle de l'AOMA.* »

Cela a été mis en œuvre en mai 2017. Deux attachés (à la fois avocats et hauts enquêteurs des bureaux de l'Ombudsman pour le Malawi et le Kenya) étaient présents. Les objectifs étaient multiples: assurer une période intensive de formation; se renseigner sur les ressources de CROA; examiner et réfléchir à des cas et à des défis spécifiques; et établir des relations interrégionales au niveau du personnel.

La participante du Malawi a eu la possibilité de le faire, car c'est l'ombudsman du Malawi qui a proposé à l'origine le concept de saisie de l'étude afin de renforcer les capacités de ses cadres supérieurs. Pour des raisons évidentes, le CROA a offert le deuxième espace à l'administrateur de l'AOMA, également enquêteur principal de l'Ombudsman du Kenya / de la Commission sur la Justice Administrative. Les deux attachés ont contribué à la recherche documentaire du CROA, en assistant dans l'élaboration du bulletin d'information et en révisant les documents et information des pays. Cette formation a été rapportée dans le bulletin d'avril 2018.

Juillet 2017: organisé par l'Ombudsman du Burundi, CROA a dispensé une formation en français à la théorie et à la pratique de la médiation pour la région Afrique centrale. Le Professeur Abi Abekyamwale Ebuella, Dr. en paix et réconciliation, directeur de la recherche à l'Université Hope au Burundi, a animé cette réunion (obtenu auprès de l'Ombudsman du Burundi, son pays hôte). CROA a soutenu deux participants de cinq pays chacun.

Voir la note ci-dessus concernant les annulations de formation du 4ème trimestre 2017 préparées par CROA.

Février 2018: l'Ombudsman du Malawi initier une recherche des fonds et organise une formation à l'échelle africaine sur « Le rôle des institutions d'ombudsman dans la promotion et le

renforcement de la responsabilité, de l'éthique et de la transparence dans le secteur public ». Cette excellente initiative, réalisée en collaboration avec l'Institut international de l'Ombudsman et l'AOMA, a été animée par le Dr. Victor Ayeni lors de discussions en petits groupes et en plénière. Les participants ont expliqué comment inculquer les meilleures pratiques dans leurs propres bureaux et comment promouvoir ces thèmes par le biais d'enquêtes, de rapports et de réseaux. Le président de l'IIO, Peter Tyndall, qui a assisté à la formation a été tellement impressionné par l'engagement des participants à se défier aux problèmes qu'il encourage le soutien de l'IIO pour la formation de suivi en Afrique.

Le CROA a soutenu la traduction simultanée français / anglais tout au long de la formation. Sur un total de 62 participants de 22 pays, CROA a financé les frais de voyage et d'hébergement uniquement pour les 18 participants de 11 pays que le CROA devait interviewer pour la collaboration de recherche CROA / IIO. Les entretiens ont été réalisés pendant les déjeuners et les soirées. L'équipe de recherche a interviewé le Malawi lors d'une visite sur place dans leur bureau.

Mars 2018: Formation régionale de l'Afrique du Nord et de l'Est à Djibouti sur « Le rôle de l'Ombudsman dans la promotion des droits de l'homme et de la paix - en ce qui concerne plus particulièrement les réfugiés et les personnes déplacées dans leur propre Pays ».

Lors de la réunion sur la Paix organisée par le Burundi en juillet 2017, l'Ambassadeur Mussie Hailu de l'Initiative unie pour la religion en Afrique (qui a remis un prix de la paix à l'AOMA) a informé les participants que l'IGAD (Autorité Intergouvernementale pour le Développement) se réunirait à Djibouti plus tard au cours de l'année thème mentionné ci-dessus. Il a suggéré que la formation régionale de CROA en Afrique du Nord soit également consacrée à ce thème. Le Dr. Kassim Osman, l'Ombudsman de Djibouti, et son équipe ont immédiatement commencé une organisation méticuleuse et couronnée de succès. Leur accueil chaleureux a été très apprécié par les 28 participants de dix pays soutenus par le CROA.

Plusieurs pays se sont engagés à prendre des mesures spécifiques pour appliquer la formation. La participante Marocaine a déjà organisé une formation dans son bureau. Elle a partagé son PowerPoint que le CROA a traduit en anglais, distribué aux membres de l'AOMA et posté sur le site Web. Un résultat important et impressionnant de la formation est que l'Ombudsman du Soudan a depuis visité deux camps de réfugiés et a rendu compte au gouvernement des conditions et des problèmes constatés. Le CROA attend le compte-rendu du Soudan pour le prochain bulletin.

Note: Cette formation à Djibouti a été réalisée avec traduction simultanée en arabe, français et anglais. La traduction simultanée est excessivement cher. Par conséquent, dans la mesure où ce coût peut être évité lorsque les participants sont multilingues, le CROA ne peut prendre en charge que la traduction dans les langues communes parlées par les participants. Cependant, comme indiqué dans le rapport du CROA à l'Assemblée générale de 2016, la formation en langue arabe poursuit l'objectif de l'annexe B du protocole d'accord de 2014 conclu entre DIRCO et la PPSA, qui vise à renforcer les institutions soutenant la démocratie dans la région arabe. En conséquence, dans la mesure où le financement le permet, l'objectif du CROA est de proposer une formation en arabe au moins une fois tous les deux ans. Cela a été réalisé en 2016 et 2018.

Avril 2018: Formation linguistique Pilote en anglais. Deux membres du conseil du CROA - l'Ombudsman pour l'Éthiopie et l'Angola - ont participé à un programme de langue anglaise de 10 jours (à leurs propres frais de voyage) à Durban. Le CROA pris en charge l'hébergement. Le formateur linguistique de l'UKZN a adapté un programme comportant une journée complète d'instruction ainsi que des occasions de pratique avec le doyen de la Faculté de Droit de l'UKZN, le Programme de Paix International de l'Université de technologie de Durban, la branche de Durban du Protecteur du Citoyen de l'Afrique du Sud et deux excursions culturelles (une, lecture intensive en anglais).

Le CROA collabore avec le professeur de l'UKZN sur la base du matériel nécessaire et des interactions au cours de cette formation et, afin de tirer parti du travail effectué dans le cadre de ce projet pilote, afin de créer une pratique de conversation audio de 15 minutes à ½ heure, conçue pour aider les Ombudsman à communiquer mutuellement en anglais sur des questions fondamentales telles que la mission, la structure, le régime juridique et les opérations.

Voir la note ci-dessus concernant les annulations de formation préparées par CROA pour les deuxièmes et troisièmes trimestres de 2018.

Novembre 2018 : selon les indications fournies par le représentant de DIRCO au CROA en septembre 2016, le CROA ne peut soutenir l'Assemblée Générale bisannuelle de l'AOMA que si un temps égal ou supérieur est imparti à la formation, comme prévu pour le temps de réunion de l'Assemblée Générale. En conséquence, lors de l'AG de l'AOMA 2016, le CROA a programmé une journée de formation à la Gestion des Plaintes pour le personnel et une demi-journée de « discussion animée » pour l'ombudsman. (Le représentant de DIRCO était présent en 2016 pour observer la valeur de la formation.)

Lors de la réunion de l'EXCO au Burundi en juillet 2018, le Conseil du CROA s'est engagé à financer jusqu'à R300 000 de frais de logement au Rwanda (pour environ 40 Ombudsman) pendant quatre nuits au total, du 28 novembre au 1er décembre 2018, afin de leur permettre de participer aux :

- 28 Novembre: l'Ombudsman pour le Rwanda organise une Conférence d'une journée sur le Rôle de l'Ombudsman dans la Promotion de la Transparence et d'une Gouvernance Responsable.
- 29 Novembre : Le CROA a obtenu un leader mondial dans le domaine anti-corrupcion du Secrétariat du Commonwealth, le Dr Roger Koranteng, pour assurer la formation. L'Ombudsman du Rwanda a également engagé un formateur de Transparence International / Rwanda pour faciliter un module de formation.
- 30 Novembre : Assemblée Générale de l'AOMA.

c. Le personnel du CROA a suivi les formations suivantes

Août 2017 : l'équipe du CROA a participé à une séance d'orientation d'une heure consacrée à la prévention et le dépistage des fraudes par le responsable des services judiciaires de l'UKZN.

Septembre 2017: (Dr. A. Devenish): « Les principes et pratiques des revues par les pairs » - comment se préparer à l'examen par les pairs (en tant qu'auteur) et comment rédiger un rapport d'examen par les pairs

Octobre 2017: (F. Lwelela) Digital Training Compétences en optimisation des moteurs de recherche, y compris comment vendre votre société en ligne et attirer un public sur votre site Web

Avril 2017 et décembre 2017 (A. Brock et M. Adonis): 12 heures d'enseignement de la langue française en préparation à la formation régionale au Burundi et aux Comores (cette dernière a été annulée).

Novembre 2017 : (F. Lwelela et M. Adonis) : Atelier d'entrepreneuriat sur le financement et la planification, la budgétisation, le contrôle des espèces, les prévisions, le marketing, la publicité et l'audit.

4. PLAIDOYER

a. Visites d'orientation au CROA

Février 2017: visite de l'Ombudsman du Burundi

Septembre 2017: visite de l'Ombudsman du Botswana

Novembre 2017 : visite de l'Avocat Mkhwebane, Protecteur du Citoyen de l'Afrique du Sud, et président du Conseil d'Administration du CROA

Novembre 2017 : visite du nouveau Consul Général des États-Unis (USGC) et de quatre membres de son équipe pour discuter de l'évolution et du fonctionnement de l'institution de l'Ombudsman ; le travail du CROA ; et le programme de l'USCG consistant à parrainer des conférenciers invités et des spécialistes. (Ce sont les discussions préliminaires concernant possible coparrainé indiquée ci-dessus Harvard formateur des Ombudsman Formateurs).

Décembre 2017 : visite de l'Officier en chef de l'Ombudsman provincial du KwaZulu-Natal en vue de renouveler le rapport établi il y a cinq ans. A ce moment-là, l'ombudsman provincial était inclus dans les formations locales offertes par le CROA.

b. Médias et publicité

Mars 2017 : le CROA a publié un article dans Sunday Tribune à l'occasion de la Journée des Droits de l'Homme : « L'Afrique pourrait montrer la voie en matière de Droits de l'Homme : le rôle de l'Ombudsman » (par les Dr. s A. Devenish et A. Brock). Merci au groupe de relations publiques l'UKZN pour l'approvisionnement de la publication.

Décembre 2017 : le Protecteur du Citoyen Sud-africain a initié et négocié un tarif avantageux pour que le CROA fasse de la publicité dans l'édition de février 2018 du magazine de South African Airways : **Sawubona**. CROA a travaillé avec les concepteurs graphiques du service des relations avec les entreprises de l'UKZN pour concevoir et avec le personnel des communications de PPSA pour la relecture et la gestion des relations avec le service de publicité Sawubona.

Janvier 2018: CROA a produit un calendrier de bureau 2018; des exemplaires excédentaires d'une brochure d'avant 2013 (en anglais, français et arabe) avec des coordonnées obsolètes ont été réutilisés et distribués lors de la formation à Djibouti.

Mars 2018: article publié dans le SA Sunday Tribune pour la Journée des droits de l'homme: « Liberté d'information - Le chemin de la justice » (par les Dr. s A. Devenish et A. Brock).

Septembre 2018: Agenda, un magazine féministe de premier plan en Afrique a accepté la publication d'un article de Dr. Devenish et de la Directrice: « Femmes Ombudsman Africaines, brandissant la justice » au début de 2019. Nous remercions l'Ombudsman du Kenya, du Malawi, de Namibie et des Seychelles, Zambie, ancien médiateur pour le Burkina Faso et les Bermudes (Directeur) et ancien collaborateur du regretté Wangari Mathaai pour s'être porté volontaire pour être interrogé sur les styles de leadership et les défis à relever.

c. Les présentations (par la directrice)

Novembre 2016: deux présentations à la Conférence quadriennale de l'IIO sur « CROA - étude juridique des Ombudsman Africains » et « La Confluence des ombudsmans et des droits de l'homme »

Juin 2017: présentation « La valeur de la mise en réseau pour l'Ombudsman », plus panel, conférence biennale de la Caribbean Ombudsman Association (CAROA). (Le directeur a été nommé membre honoraire à vie du CAROA.)

Août 2017: « Le rôle de l'Ombudsman dans la protection des enfants », Programme soins et de protection des enfants. UKZN, Faculté de Droit.

Septembre 2017: « Le rôle de l'Ombudsman dans la justice administrative », Ombudsman militaire Sud-africain.

Avril 2018: Atelier d'une journée sur le renforcement des capacités de l'Ombudsman de la province du KwaZulu-Natal, avec des participants au traitement des plaintes couvrant le la Mairie, le bureau du PPSA de Durban, l'appui en matière d'établissements humains, de démocratie et de droits de l'homme, ainsi que la conformité et la gestion des risques.

d. UKZN

Juillet 2017: à la demande du doyen de la faculté de droit, le CROA a rédigé les nouveaux termes de référence recommandés pour l'Ombudsman de l'UKZN. Cela incluait: des notes sur la distinction entre Ombudsman « classique » et « organisationnel »; principes, critères et meilleures pratiques d'un Ombudsman universitaire; et des recommandations concernant le mandat, la structure, la juridiction, le processus d'enquête, les rapports et la nomination. En décembre 2017, le conseiller juridique en chef et l'administrateur du bureau de l'Ombudsman de l'UKZN ont rendu visite à CROA pour préciser que le projet de mandat avait été largement pris en compte lors de l'élaboration du nouveau mandat. Potentiellement, le projet de mandat peut être anonymes et partagé ou commercialisé (par exemple, sous la forme de DUT qui envisage de créer une fonction d'Ombudsman à leur université). Disponible pour tous les membres d'AOMA.

Novembre 2017: le président du conseil du CROA et le personnel de CROA ont assisté à l'intronisation du nouveau Chancelier de l'UKZN, le Juge en Chef Mogoeng. Président PPSA / CROA Adv. Mkhwebane a rejoint la procession académique.

Décembre 2017: Adv. Brock et Annie Devenish, PhD., ont rencontré le doyen de la recherche de l'Université pour discuter de la conformité du CROA avec la politique de recherche éthique de l'UKZN et explorer les possibilités de soutien du bureau de la recherche pour l'étude approfondie,

les cours d'accréditation et la rédaction de subventions. Le doyen de la recherche est enthousiaste à l'idée de travailler avec le CROA, dont les objectifs s'alignent sur deux des quatre « piliers » du plan stratégique d'UKZN - cohésion sociale et justice sociale. Depuis, le directeur de la recherche a informé le CROA de l'utilisation et de la valeur du programme de logiciels analytiques du département pour les sciences sociales.

Octobre 2018: l'équipe du CROA rencontre un représentant de la fondation UKZN pour lui fournir des informations de base et lui demander de ne pas oublier le CROA à chaque fois que la fondation envisage de financer un programme.

OPERATIONS

1. BOARD MEETINGS

- a. 15 février 2017, Durban, Afrique du Sud* Détaillée dans le bulletin d'avril 2018
- b. 6 Septembre, 2017 Pretoria, Afrique du Sud* Détaillée dans le bulletin du Septembre 2018
- c. 25 Janvier, 2018 Addis Ababa, Ethiopia* Détaillée dans le bulletin du Septembre 2018

2. PROPOSITION DE FINANCEMENT DIRCO

En 2017 et 2018, le CROA a assisté l'équipe PPSA à effectuer quatre versions de la proposition (mai, juin / juillet, novembre 2017 et février 2018), ce qui a nécessité un réalignement du plan stratégique. Le PPSA doit rendre compte du succès des négociations.

Au 20 juillet, le PPSA a informé le Conseil du CROA que DIRCO n'avait pas approuvé sa proposition de financement sur cinq ans. Elle s'est engagée à discuter avec le ministre. Cependant, un financement « déficitaire » indiqué par l'ancien directeur général du PPSA a été approuvé par DIRCO en juin. Ceci, allié à la contribution de 17 000 € de l'IIO pour la formation de février 2019, permettra au CROA de garder les portes ouvertes jusqu'à la mi-2020 tout en recherchant un financement alternatif.

3. AUDITS

- a. Audits pour les exercices clos les 31 mars 2014, 2015 et 2016*

Les audits de trois ans allant jusqu'au 31 mars 2016 ont été finalisés en juillet 2017. Les comptes et les fonds n'ayant été transférés à UKZN qu'en octobre 2015, le PPSA était responsable de la préparation de l'audit et des réponses pour les deux ans et demi. Le CROA était responsable de novembre 2015 à mars 2016.

Cependant, CROA a demandé à plusieurs reprises aux auditeurs de discuter de leurs recommandations avant de les finaliser avec le Directeur et Directeur financier de la Faculté de droit. En conséquence, la lettre de gestion de l'audit 2015-2016 comprenait un certain nombre d'inexactitudes et d'engagements importants attribués à tort à la directrice (et dont elle n'a jamais été informée). Le conseil du CROA a rejeté la demande de la Directrice demandant une lettre l'affranchissant de toute responsabilité juridique pour ces inexactitudes.

De plus, les recommandations de l'audit 2015-2016 d'un compte bancaire, d'un logiciel et de comptes distincts pour CROA témoignaient d'une mauvaise compréhension des systèmes et contrôles financiers stricts de l'UKZN. Le système de comptabilité UKZN et le centre de cout fonctionne essentiellement comme un compte bancaire séparé, mais présente l'avantage supplémentaire d'un processus d'approvisionnement robuste (jusqu'à quatre signatures pour approuver les demandes de dépenses et deux signatures supplémentaires avant la remise des fonds aux fournisseurs). De manière réaliste, l'UKZN ne peut pas utiliser un compte bancaire distinct pour effectuer les paiements nécessaires pour le salaire, l'assurance maladie et les services publics ou d'autres paiements pour le compte de CROA.

CROA a mis en œuvre les recommandations de l'audit pour: réaffirmer la durée de vie utile des meubles; réconcilier les intérêts courus; et mettre à jour les inscriptions CIPC.

b. Audits pour les exercices clos les 31 mars 2017 et 2018

Les audits de ces deux années se sont achevés en octobre 2018. Conformément à la décision du Conseil d'administration de septembre 2017, CROA a sollicité des devis d'audit auprès de neuf sociétés au total (cinq connaissent bien les structures et processus financiers d'UKZN). Un seul a répondu par une citation que le conseil de la CROA avait rejetée comme trop élevée lors de sa réunion de janvier 2018. La PPSA s'est engagée à faire appel à un cabinet d'audit. Grâce au travail de l'équipe PPSA, un excellent cabinet d'audit, Abacwaningi Business Solutions, a tout d'abord audité un centre similaire financé par une source externe à UKZN fin 2017.

CROA est ravi que les audits aient été achevés en un temps record sans précédent de deux semaines ! Le directeur de l'audit a déclaré : *« Ce fut un plaisir de travailler avec une équipe aussi efficace, l'audit s'est déroulé sans heurts. Nous essayons toujours d'avoir quelque chose à rapporter qui prouve que nous avons vraiment fait une vérification, mais cette fois, il n'y a vraiment rien à rapporter, les livres sont tous propres, le mérite en revient à Marion et à vous-même d'avoir veillé à ce que tout soit parfait. »* Suprême remerciement à Marion Adonis, responsable des finances du CROA, et Deleens Stone, directrice des finances de la faculté de droit et des sciences de la gestion, pour leur superbe préparation des états financiers et des dossiers justificatifs.

4. LE PROTOCOLE D'ACCOR UKZN

Le protocole d'accord, entré en vigueur le 23 février 2015 entre AOMA, par l'intermédiaire du Protecteur du Citoyen de l'Afrique du Sud, et l'UKZN était d'une durée de trois ans. L'article 15 prévoit la prolongation de ce délai, la modification ou l'amendement des termes par écrit par les parties. Le conseil d'Administration du CROA devrait faire des recommandations à l'AOMA EXCO pour une extension, une modification ou un amendement.

5. SUPPRESSION DU COUT DE LOYER

Le CROA a découvert à la fin de 2016 qu'elle avait surpayé environ 130 000 R entre septembre 2012 et mai 2016 pour l'utilisation exclusive d'espaces communs (cuisine et toilettes), bien que cette utilisation ait été partagée avec le Département du Droit Maritime au cours de cette période. Après avoir examiné la demande de remboursement écrite du CROA, les services de gestion de

campus ont reconnu le trop-payé et crédité le centre de coûts du CROA. Le conseil du CROA s'est alors formellement opposé à tout paiement de loyer au motif que le loyer devrait être annulé compte tenu du prestige du CROA. Au 7 Décembre 2017, le Dr van Jaarsveld (vice-chancelier) et le Dr E. Malaza (responsable de la planification institutionnelle et de la gouvernance) ont souscrit à la recommandation du Professeur Reddi (Doyen de la Faculté de Droit) selon laquelle le loyer de CROA devrait être totalement annulé à compter de janvier 2018, compte tenu de l'alignement constant du CROA sur les stratégies de recherche transformatrices et orientées vers l'Afrique de l'UKZN.

6. ENREGISTREMENT CIPC

Au cours de la réunion du Conseil d'Administration de Février 2017, il a été noté que la question de l'enregistrement n'était pas résolue, car la question de savoir si le CROA pouvait valablement être enregistré en tant que société distincte de son organisation mère, AOMA, reste en suspens. Ce dernier est enregistré au Kenya, où se trouve le secrétariat de l'AOMA. Toutefois, le CROA doit être enregistré auprès de SA en tant que société de type 21 conformément à la Constitution de l'AOMA et afin de bénéficier du statut d'exonération fiscale. Toute décision finale concernant la suppression de l'enregistrement doit être prise par l'AOMA (éventuellement avec une modification de sa constitution). Le Conseil du CROA a accepté de ne pas procéder à la suppression de l'enregistrement. Les enregistrements statutaires n'étaient pas à jour à la fin des audits. A l'avenir, seuls les postes du conseil stipulés dans la constitution de l'AOMA et le protocole d'accord conclu avec l'UKZN seront enregistrés. Les membres supplémentaires de l'AOMA, cooptés au conseil d'administration de temps à autre, n'ont pas besoin d'être enregistrés.

7. STAFFING

- a. **Le directeur:** a démissionné le 30 novembre 2018 (Annexe E du paquet du conseil d'administration). Comme indiqué dans cette lettre, la programmation de CROA jusqu'à fin mars 2019 est bien planifiée:

Recherche : L'IIO passera un contrat direct avec le rédacteur, le Dr. Victor Ayeni, les éditeurs et les traducteurs français pour compléter leur collaboration.

Information : La prochaine Bulletin d'information (février 2019) portera sur l'Assemblée générale de l'AOMA.

Capacité : la récente subvention de 17 000 € octroyée par l'IIO et l'IIO-Afrique garantit au CROA la possibilité d'offrir deux excellents ateliers de trois jours et demi à la mi-mars en français et en anglais. La première journée sera programmée par IIO-Afrique. Le professeur émérite Dr. Mcquoid-Mason, dirigera la formation. Il a déjà produit un excellent manuel de formation à la médiation. Le directeur élaborera des scénarios pertinents pour les Ombudsman.

Plaidoyer : le directeur est en train de rédiger un résumé des meilleures pratiques basé sur la formation à Djibouti sur les réfugiés. Le Dr. Devenish écrira ensuite un article convivial sur le même sujet destiné aux médias sud-africains, dans le cadre du troisième article annuel de CROA pour la Journée des droits de l'homme, le 25 mars.

b. Personnel : L'équipe CROA est exceptionnelle. Franky Lwelela, Annie Devenish et Marion Adonis est parfaitement organisé et très clair sur ses responsabilités pour atteindre les quatre prochains mois de programmation. Comme indiqué dans une récente discussion entre le chef de cabinet par intérim de la PPSA et le Directeur, l'équipe pourra partager les responsabilités du directeur au cours des six prochains mois, étant donné (i) que la planification est déjà en place et Le directeur a offert d'être disponible par voie électronique pour aider.

Cependant, l'équipe est très préoccupée par l'incertitude du financement à long terme. L'UKZN n'autorise des contrats que pour la période prévisible où des fonds seront assurément disponibles. En ce moment, c'est jusqu'au milieu de 2020. Chaque membre du personnel a d'autres options. Afin de ne pas risquer de les perdre, je recommande que les comités de direction de l'AOMA EXCO et du CROA envisagent des moyens de les conserver ou d'offrir des contrats stipulant des durées plus longues dès que de nouveaux financements sont obtenus - sans exiger de nouveaux processus de recrutement lorsque leurs contrats à court terme prennent fin.

Respectueusement soumis
Adv. Arlene Brock, directrice

Les pièces jointes suivent ci-dessous :

A: Projet de mandat (termes de référence) et contrat pour le Dr. Ayeni en tant que rédacteur la recherche approfondie CROA / IIO

B : Besoins de formation identifiés à l'aide du questionnaire de recherche

PIECE JOINTE A

17 septembre 2018

Projet des Termes de référence recommandé pour ENGAGEMENT du Dr. Victor Ayeni, Directeur des Services de Gouvernance et de Gestion International (GMSI) UK Ltd. Ecrire un livre sur Ombudsman en Afrique, coparrainé par AOMA & CROA

Contexte

L'Institut international de l'Ombudsman (IIO) publie une série d'études régionales sur l'Ombudsman dans chacune de ses six régions du monde. Un livre sur Ombudsman en Afrique doit être le quatrième de cette série. Les publications précédentes de l'IIO sont :

- « Institutions d'Ombudsman européen : une Analyse Juridique Comparative » (2008)
- « Australasie et Pacifique institutions de l'Ombudsman : Mandats, compétences et bonnes pratiques » (2013)
- « Institutions d'Ombudsman Asiatiques : une Analyse Juridique Comparative » (2016).

Le Centre de Recherche des Ombudsman Africains (CROA) a produit « Une Etude Comparative des Systèmes Juridiques Régissant les Bureaux des Ombudsman en Afrique » (2014), qui portait sur huit bureaux. Le plan stratégique du CROA consistait à étendre cette étude à huit autres pays.

Au début de 2017, les Conseils d'Administration du CROA et de l'IIO, avec l'approbation de la du parent de CROA, l'Association des Ombudsman et Médiateurs Africains (AOMA), ont convenu de collaborer à une étude approfondie d'environ 40 Ombudsman Nationaux et de quatre Ombudsman sectoriel membres de l'AOMA en Afrique.

Généralement :

- Le CROA pour mener des recherches sur papier, des questionnaires, des interviews et des analyses statistiques
- IIO pour engager Dr. Ayeni, rédacteur, éditeur et traducteur français.

Dans ce contexte, l'objectif de la publication proposée, qui sera coordonnée par l'IIO et le CROA, est de produire au plus tard le 31 mars 2020 une étude portant sur la longueur d'un livre sur l'Institution de l'Ombudsman en Afrique. Le livre sera complet et visera à décrire l'histoire, le fonctionnement et les performances de l'Ombudsman au cours des cinq dernières décennies. En outre, il sera à la fois intellectuellement rigoureux et professionnellement accessible afin d'illustrer en quoi l'Institution de l'Ombudsman peut promouvoir la Bonne Gouvernance, l'état de Droit et les Droits de l'Homme en Afrique. Il servira une diversité de publics afin de :

- Fournir un matériel de référence faisant autorité pour les praticiens et les étudiants
- Sensibiliser le Gouvernement et la Société Civile aux principes de Bonne Gouvernance
- Fournir des conseils pour l'élaboration de politiques et pour la recherche
- Inspirer les meilleures pratiques en matière d'échange entre Ombudsman et Institutions similaires en Afrique

- Eclaircir à la fois la diversité et les traits communs, ainsi que les opportunités et les défis
- Informer généralement, sur le renforcement des institutions et la promotion de la bonne gouvernance en Afrique.

Termes de référence pour l'engagement du Dr Ayeni

Le Dr. Victor Ayeni de GMSI Ltd. Est engagé par l'IIO, sur l'avis de CROA, en tant qu'expert de premier plan sur l'institution d'Ombudsman, et particulièrement en Afrique, pour:

- Structurer, organiser et analyser les éléments de preuve et rédiger un livre intitulé provisoirement: "Institutions de l'Ombudsman en Afrique - Modèles, opérations et performances" conformément au plan proposé ci-joint
- Fournir des conseils initiaux sur la meilleure façon de mener et de compléter le projet du livre, notamment en soumettant un aperçu des chapitres ainsi que les points centraux et les objectifs fondamentaux de la publication
-
- S'appuyer sur la recherche et l'analyse initiales fournies par CROA, sur ses propres idées et ressources, ainsi que sur d'autres informations pertinentes et preuves empiriques recueillies par lui-même et l'équipe de GMSI. Dans la mesure du possible, CROA fournira à l'auteur une assistance supplémentaire en matière de recherche et de collecte de données.
- Rédigez le livre en tant qu'auteur unique et assumez l'entière responsabilité de respecter toutes les obligations intellectuelles et de droit d'auteur. En conséquence, ses noms complets en tant qu'auteur unique seront affichés de manière visible sur la page de couverture et les sections pertinentes du livre publié.
- Soumettre des rapports d'avancement réguliers ainsi que le brouillon complet du livre conformément au calendrier indiqué ci-dessous
- Envisager d'incorporer toutes les suggestions et observations convenues des réviseurs et des éditeurs dans le projet avant leur soumission finale aux éditeurs.
- Au plus tard 6 mois après la soumission du projet final par l'auteur, IIO et CROA, en collaboration avec M. Ayeni, faciliteront la publication du livre par un éditeur international réputé ou la collaboration d'éditeurs.
- En plus d'assurer des normes internationales élevées, les éditeurs rendront le livre raisonnablement accessible au public cible

Étapes et échéances approximatives

Les éléments suivants constitueront les étapes clés et les points de repère pour le suivi des progrès et l'achèvement de la publication:

- Mi-octobre 2018: contrat entre Dr. Ayeni et IIO
- Mi-octobre 2018: CROA mettra à la disposition de l'auteur toutes les données brutes et les recherches documentaires.
- Mi-novembre 2018: CROA soumettra à l'auteur des analyses électroniques (SPSS et NVIVO).

- Fin mars 2019: le Dr Ayeni présentera son premier rapport d'activité à CROA et à IIO
- Fin juin 2019: le Dr Ayeni présentera son deuxième rapport d'avancement
- Fin septembre 2019: le Dr Ayeni présentera le premier projet de livre complet
- Au plus tard à la fin de mars 2020: le Docteur Ayeni aura incorporé les suggestions et observations approuvées et présenté le projet final complet prêt pour les éditeurs.
- Au plus tard fin juin 2020: publication
- TBD: lancement officiel à la Quadriennale de l'IIO à l'échelle mondiale ; Lancement en Afrique avant

Budget estimé

- Commission de l'auteur: 37 800 USD
(Calculé à: 210 USD par jour X 20 jours (mensuel) X 9 mois)
- Frais de bureau et de support à la recherche: 5 600 USD
(Y compris les frais de personnel, d'impression, de téléphone et les frais accessoires)

Calendrier de paiement

Le calendrier de paiement suivant s'appliquera à la rédaction et à la production du livre prêt à être publié:

25% des frais d'auteur: à la réception de l'accord de contrat signé

100% des dépenses du bureau / recherche: sur présentation du premier rapport d'activité

50% des frais de l'auteur: sur présentation du deuxième rapport d'étape

25% des frais d'auteur: sur présentation du premier brouillon complet du livre

PROJET DE CONTRAT - en attente de la signature du Dr. Ayeni

Accord

L'accord suivant a été approuvé par et conclu entre
Institut International des Ombudsmans, Singerstr. 17, 1015 Wien, Autriche
(Ci - après appelé Editeur / IIO)
d'une part et

Dr. Victor Ayeni

Directeur des services de gouvernance et de gestion International (GMSI) UK Ltd. (Ci-
après dénommé Auteur)
d'autre part.

Concernant le projet avec le titre de travail

“Institutions d’Ombudsman Africains - Designs, Opérations et Performances”.

OBJECTIF:

Le présent Accord de Coopération est conclu entre l’OII et le Dr Victor Ayeni dans le but de produire une étude approfondie d’un livre sur l’institution du médiateur en Afrique (ci-après dénommée « l’ouvrage »), comme indiqué dans la demande de propositions (annexe I) et la proposition (annexe 1). II). M. Victor Ayeni fera de son mieux pour mener à bien ses travaux conformément au programme décrit à l'article premier du présent accord.

Les parties soulignent leur volonté de coopérer dans ce dossier aux conditions énoncées ci-après.

Article 1 **Objet de cet accord**

1. L’auteur effectuera un travail intitulé « Institutions de l’Ombudsman en Afrique - Modèles, opérations et performances », décrit aux annexes I et II. Il écrira le livre en tant qu'auteur unique et sera pleinement responsable du respect de toutes les obligations en matière de propriété intellectuelle et de droit d'auteur. En conséquence, ses noms complets en tant qu’auteur unique seront affichés de manière visible sur la page de couverture et les sections pertinentes du livre publié.
2. L'objectif de cette publication est d'être exhaustif et de couvrir l'historique, le fonctionnement et les performances du médiateur au cours des cinq dernières décennies. En outre, il doit être à la fois intellectuellement rigoureux et professionnellement accessible afin d’illustrer en quoi l’institution d’Ombudsman et peut promouvoir la bonne gouvernance, l’état de droit et les droits de l’homme en Afrique.

3. La publication s'adressera à divers publics afin de:
 - Fournir un matériel de référence faisant autorité pour les praticiens et les étudiants
 - Sensibiliser le gouvernement et la société civile aux principes de bonne gouvernance
 - Fournir des conseils pour l'élaboration de politiques et la recherche
 - Inspirer l'échange des meilleures pratiques pour les médiateurs et institutions similaires en Afrique
 - Mettre en lumière à la fois la diversité et les traits communs, ainsi que les opportunités et les défis pour l'institution du médiateur en Afrique
 - Généralement informer le renforcement des institutions et la promotion de la bonne gouvernance en Afrique.
4. La couverture de l'étude contiendra le nom de l'IIO en tant qu'éditeur et le commanditaire de l'étude suivi du nom de l'auteur et du titre de l'œuvre.
5. La langue du projet est l'anglais.

Article 2

Livraison et acceptation des travaux

1. L'auteur accepte de livrer le premier projet complet du livre au plus tard le **30 Septembre** 2019 et dans le calendrier convenu (annexe III) à l'éditeur.
2. Le manuscrit ne remplit les conditions de cet accord que s'il satisfait aux stipulations convenues en ce qui concerne la forme, le contenu et la taille. L'IIO se réserve le droit de fournir des mises à jour raisonnables de celles-ci. L'auteur est responsable de l'exactitude du manuscrit, y compris du contenu, de la langue, de la présentation formelle et de l'exhaustivité.
3. IIO est autorisé à apporter des modifications rédactionnelles au manuscrit dans les limites habituelles. Cela vise en particulier à améliorer l'organisation uniforme et la forme des travaux. Toute modification importante du contenu doit être approuvée par l'auteur.
4. L'auteur garantit que l'ouvrage est original, à l'exception des extraits d'œuvres protégées par le droit d'auteur (y compris des illustrations, des tableaux, des animations et des citations de texte) pouvant être inclus avec l'autorisation de leur détenteur, dans ce cas, l'éditeur est tenu d'obtenir autorisation écrite dans la mesure nécessaire et en indiquer la source précise. L'auteur s'appuie en outre sur les recherches et analyses initiales fournies par le Centre de recherche sur l'ombudsman africain (CROA), sur ses propres idées et ressources, ainsi que sur d'autres informations pertinentes et preuves empiriques recueillies par lui-même et l'équipe GMSI. Dans la mesure du possible, CROA fournira une aide supplémentaire à l'auteur en matière de recherche et de collecte de données.
5. L'auteur garantit que le travail n'enfreint aucun droit d'auteur, marque de commerce, brevet, droit légal ou droit de propriété d'autrui, y compris les droits obtenus au moyen de licences; et que l'auteur indemniserait l'IIO contre tous frais, dépenses ou dommages pour lesquels l'IIO pourrait être tenu pour responsable du non-respect de la présente garantie.

Article 3

Contribution de IIO

1. L'IIO contribuera par:
 - a. Fournir à l'auteur les coordonnées et faciliter la communication avec les membres de l'IIO ;
 - b. Définition du format de publication et en collaboration avec le CROA et Dr. Ayeni facilitent la publication du livre par un éditeur international réputé ou la collaboration d'éditeurs, au plus tard 6 mois après le dépôt du projet final par l'auteur
 - c. Financement du projet conformément à l'article 5.

Article 4

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

1. L'auteur accorde et assigne à l'IIO le droit exclusif, unique, permanent, mondial, transférable, sous-licenciable et illimité de reproduire, publier, distribuer, transmettre, communiquer ou autrement communiquer au public, traduire, exécuter publiquement, archiver, stocker, louer ou prêter et vendre le Ouvrages ou parties de ceux-ci, individuellement ou en association avec d'autres œuvres dans toutes les langues, dans toutes les révisions et versions (y compris les éditions à couverture souple, les éditions de clubs de lecture et de collection, les anthologies, les impressions anticipées, les réimpressions ou les éditions de microfilms, audiogrammes et vidéogrammes) toutes les formes et tous les supports d'expression, y compris sous forme électronique (y compris l'utilisation en ligne et hors ligne, les technologies push ou pull, l'utilisation dans les bases de données et les réseaux pour l'affichage, l'impression et le stockage sur tout appareil fixe ou portable d'utilisateur final, par exemple, des lecteurs de texte, des fichiers audio) , vidéo ou appareils interactifs, et pour une utilisation dans des versions multimédias ou interactives ainsi que pour l'affichage ou la transmission d'œuvres ou de parties d'œuvres dans des réseaux de données ou moteurs de recherche), en totalité, en partie ou sous forme abrégée, dans chaque cas connu ou développé à l'avenir, y compris le droit d'accorder des droits ultérieurs, limités dans le temps ou permanents.
2. Les droits d'auteur de l'œuvre seront détenus au nom de l'IIO. L'IIO peut prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger ces droits contre toute atteinte par des tiers. La notice de copyright sera insérée dans toutes les éditions de l'œuvre conformément aux dispositions de la Convention universelle sur le droit d'auteur (UCC) et s'acquittera de toutes les formalités à cet égard au nom du détenteur du droit d'auteur.
3. IIO est autorisé à préparer et à utiliser des résumés dans le cadre de l'utilisation prévue de l'œuvre et aux fins de la vente, de la distribution et de la publicité.
4. L'auteur de l'œuvre sera considéré comme l'unique auteur de la publication, que ce soit dans l'ensemble ou en partie.

Article 5

Arrangements financiers

- 1.a. Les parties conviennent que le IOI paie l'auteur le montant de 37.800,00 \$ qui est considéré comme une somme forfaitaire, y compris toutes les dépenses connexes, par exemple les frais de déplacement. Tous les impôts sur le revenu et autres taxes à payer (par exemple une éventuelle TVA) doivent être couverts à partir de la rémunération convenue.
 - 1.b. Le montant mentionné en 1.a. est payé par l'IIO en trois versements. Le premier versement de US \$ 9.450,00 sera effectué à la signature du présent accord. Le deuxième versement de 18 900,00 USD sera dû le 30 juin 2019, après la présentation du deuxième rapport d'avancement sur les recherches effectuées jusqu'à présent. Le dernier versement de US \$ 9.450,00 sera dû lors de la soumission d'une première version complète du livre.
 - 1.c. L'IIO doit payer le montant dans les 30 jours suivant la réception d'une facture fournie par l'auteur sur son compte bancaire, comme indiqué sur la facture.
- 2 Si l'IIO ne verse à l'auteur aucune somme due par l'IIO en vertu du présent contrat à la date d'échéance du paiement, il se réserve le droit de réclamer des intérêts et de suspendre l'exécution de tout travail en vertu du présent contrat jusqu'au paiement complet.

Article 6

Terme

1. La durée du présent accord sera de novembre 2018 à juin 2020. Les résultats préliminaires ou les mises à jour des progrès doivent être présentés à l'IO par l'auteur à la demande de celui-ci.
2. Chacune des Parties peut, par un avis écrit à l'autre partie résilier immédiatement le présent accord lorsque l'autre partie a violé cet accord et n'a pas remédié à cette violation dans les trente jours suivant la date de signification d'un avis écrit de l'autre partie en précisant la violation et exigeant qu'il soit corrigé.
3. L'expiration ou la résiliation du présent Accord n'affecte pas les droits ou obligations de l'une ou l'autre des Parties nés ou échus jusqu'à la date d'expiration ou de résiliation, y compris, sans limitation, le droit de l'Auteur au paiement de tous les coûts raisonnablement encourus ou engagés par l'auteur avant la date de résiliation, ce qui peut donner lieu à un paiement après la date de résiliation.

Article 7

Loi applicable et juridiction

Le présent contrat et tous les documents qui doivent être conclus conformément à celui-ci sont régis par le droit autrichien et interprétés conformément à ce dernier, sans tenir compte de ses principes de conflit de lois et chaque Partie se soumet irrévocablement à la compétence exclusive

des tribunaux de Vienne pour toute action ou litige. Découlant du présent accord de coopération ou en relation avec celui-ci et des documents conclus en vertu de celui-ci.

Article 8 **Amendements**

No variation ou la modification du présent Accord sera efficace que si elle est faite par écrit et signé par le représentant de chaque Partie.

Les parties aux présentes ont signé le présent accord de coopération au lieu et à la date indiqués ci-dessous.

Nom: Dr. Günther Kräuter

Poste: secrétaire général de l'IIO

Lieu: Vienne

Date et signature:

Nom: Dr. Victor Ayeni

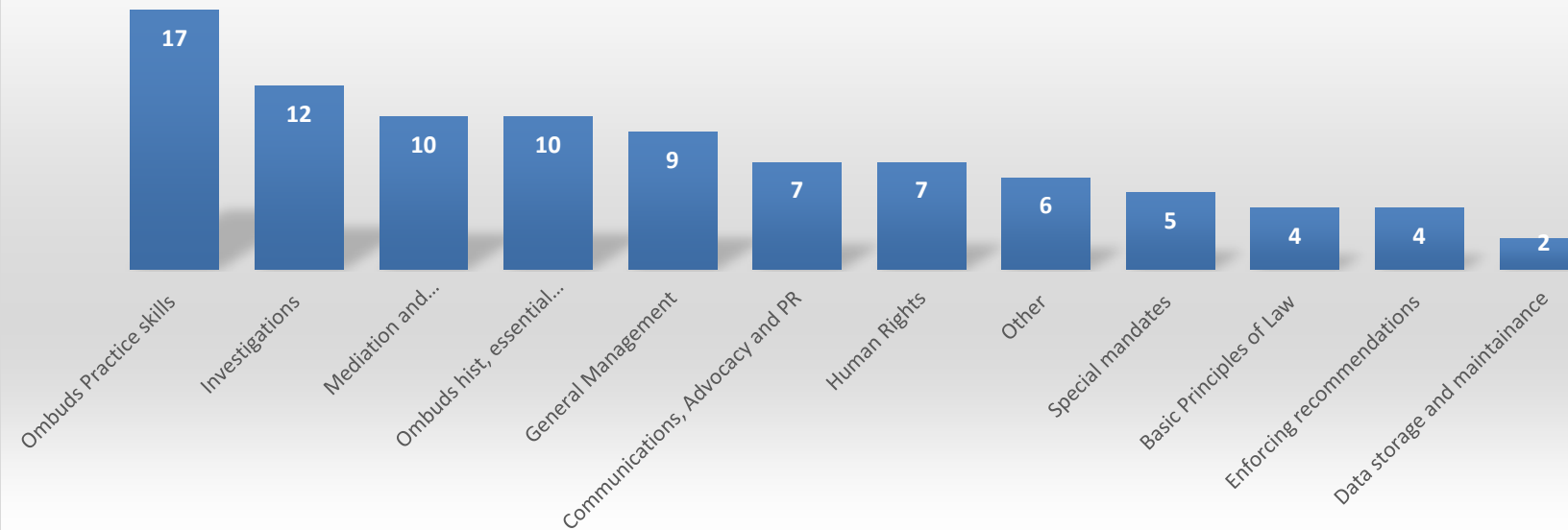
Fonction: Directeur des services de gouvernance et de gestion internationale (GMSI) UK Ltd.

Endroit:

Date et signature:

PIECE JOINTE B

Ongoing **Needs Assessment** for Ombudsman Training (as of Aug 2018; from Research questionnaire)



La catégorie «Compétences d’Ombudsman» comprend les demandes de formation aux meilleures pratiques d’Ombudsman.

La catégorie d’enquêtes comprend les enquêtes systémiques.

La catégorie «Autres» comprend les thèmes suivants: Formation sur la gestion du stress pour le personnel, l’utilisation de la technologie, la langue, le renforcement du statut institutionnel / constitutionnel et la formation de formateur.